

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/10/2018

dans le cadre du programme Erasmus+

Action clé n° 3: soutien à la réforme des politiques

Inclusion sociale et valeurs communes: contribution dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

(2018/C 106/08)

1. Objectifs

Le présent appel à propositions permettra de soutenir des projets de coopération transnationale dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

L'appel comprend deux lots, l'un concernant l'éducation et la formation (lot 1), et l'autre la jeunesse (lot 2).

Chaque candidature doit viser un objectif général et l'un des objectifs spécifiques, qui figurent sur des listes séparées pour le lot 1 et le lot 2. Tant l'objectif général que les objectifs spécifiques de l'appel sont exhaustifs: les propositions qui n'en tiennent pas compte ne seront pas retenues.

Objectifs généraux

Les projets soumis dans le cadre du présent appel pour l'un et l'autre lot ont pour objet de:

1. diffuser et/ou multiplier les bonnes pratiques favorisant des environnements éducatifs/pour la jeunesse inclusifs et/ou la défense de valeurs communes, au niveau local en particulier. Dans le cadre du présent appel, on entend par multiplier le fait de reproduire une bonne pratique à une plus grande échelle/de la transposer dans un contexte différent, ou de la mettre en œuvre à un niveau supérieur/systemique;

ou

2. développer et mettre en œuvre des méthodes et pratiques innovantes afin de favoriser des environnements éducatifs/pour la jeunesse inclusifs et de défendre des valeurs communes dans des contextes spécifiques.

Il est souhaitable que les projets relevant des deux lots impliquent activement des modèles de rôles, ainsi que des activités liées à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, le cas échéant.

LOT 1 — ÉDUCATION ET FORMATION

Objectifs spécifiques:

- améliorer l'acquisition de compétences sociales et civiques, et encourager la connaissance, la compréhension et l'appropriation de valeurs communes et des droits fondamentaux,
- promouvoir l'éducation et la formation inclusives et favoriser l'éducation des apprenants défavorisés, notamment en accompagnant les enseignants, les éducateurs et les responsables d'établissements éducatifs dans la gestion de la diversité et le renforcement de la mixité socio-économique dans l'environnement d'apprentissage,
- améliorer l'esprit critique et la connaissance des médias chez les apprenants, les parents et le personnel éducatif,
- soutenir l'insertion des migrants nouvellement arrivés dans un système éducatif de bonne qualité, y compris par une évaluation des connaissances et une validation des acquis de l'apprentissage antérieur,

- encourager les aptitudes et les compétences numériques des groupes exclus de la technologie numérique (notamment les personnes âgées, les migrants et les jeunes issus de milieux défavorisés), en créant des partenariats entre les écoles, les entreprises et le secteur non formel, y compris les bibliothèques publiques,
- défendre les valeurs européennes, le patrimoine culturel et les compétences liées à ce patrimoine, l'histoire commune, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale grâce à l'éducation, à l'enseignement non formel et à l'apprentissage tout au long de la vie, conformément aux objectifs de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

LOT 2 — JEUNESSE

Objectifs spécifiques:

- promouvoir la participation civique des jeunes en développant le rôle du bénévolat pour l'inclusion sociale,
- prévenir la marginalisation et la radicalisation à l'origine de l'extrémisme violent des jeunes.

2. Admissibilité

2.1. Candidats admissibles

Les candidats admissibles sont les organisations publiques et privées œuvrant dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ou dans d'autres secteurs socio-économiques, ou les organisations menant des activités intersectorielles (à titre d'exemples, organisations culturelles, société civile, organisations sportives, centres de reconnaissance des diplômés, chambres de commerce, organisations commerciales, etc.).

Seules les entités juridiques établies dans les pays du programme suivants sont admissibles:

- les 28 États membres de l'Union européenne,
- les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège,
- les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne: ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie.

L'exigence minimale de composition d'un partenariat aux fins du présent appel à propositions est de quatre organisations admissibles représentant quatre pays participant au programme.

Si des réseaux sont associés au projet, le consortium doit inclure au moins deux organisations qui ne soient pas membres du ou des réseaux, et le consortium doit représenter au moins quatre pays admissibles.

2.2. Activités admissibles et durée du projet

Seules les activités ayant lieu dans les pays du programme (voir section 2.1) seront considérées comme admissibles à un financement. Les frais induits par des activités menées en dehors de ces pays ou par des organisations non immatriculées dans ces pays ne seront pas pris en charge. À titre exceptionnel et à l'issue d'une décision prise au cas par cas, les activités impliquant d'autres pays que ceux du programme peuvent être admises, mais doivent avoir reçu l'autorisation préalable et spécifique de l'Agence exécutive.

Les activités doivent débiter le 31 décembre 2018, le 15 ou le 31 janvier 2019.

La durée du projet doit être de 24 ou de 36 mois.

3. Résultats attendus et exemples d'activités

Les projets relevant du **lot 1 — Éducation et formation** doivent déboucher sur des résultats tels que:

- conscience, connaissance et compréhension accrues des bonnes pratiques dans les établissements éducatifs et les communautés concernés,
- utilisation accrue d'approches innovantes et modernes dans les politiques ou les pratiques,
- renforcement de la sensibilisation, de la motivation et des compétences des responsables des questions d'éducation et des éducateurs en ce qui concerne les approches éducatives inclusives et la défense de valeurs communes,
- engagement actif des familles et des communautés locales en faveur des approches éducatives inclusives et de la défense de valeurs communes,
- généralisation et efficacité accrue des outils destinés à aider les établissements d'enseignement et de formation et les prestataires de services d'apprentissage à utiliser des approches éducatives inclusives et à défendre des valeurs communes.

Les projets relevant du **lot 2 — Jeunesse** doivent déboucher sur des résultats tels que:

- amélioration des compétences et des aptitudes sociales, civiques et interculturelles des jeunes, y compris la citoyenneté active, la maîtrise des outils médiatiques et numériques, l'esprit critique et la compréhension interculturelle; participation accrue des jeunes à la vie sociale et civique,
- modes de coopération ou partenariats améliorés et innovants entre le secteur éducatif non formel et les écoles (à titre d'exemple, utilisation de méthodologies non formelles et d'un enseignement informel au sein de cadres éducatifs formels pour l'éducation civique),
- sensibilisation accrue des jeunes à leurs droits fondamentaux et à leur sentiment d'appartenance à la société, et renforcement de l'adhésion aux valeurs démocratiques et de l'engagement dans la lutte contre le racisme, le dialogue interculturel et interconfessionnel, et la compréhension mutuelle,
- contact plus direct avec les jeunes issus de groupes défavorisés (par exemple, les jeunes «NEET»⁽¹⁾ ou les jeunes migrants) par la création de synergies avec la communauté locale et l'utilisation optimale des réseaux existants à l'échelle locale,
- renforcement des capacités de l'animation socio-éducative, des organisations et/ou des réseaux de jeunesse à agir comme moyens d'inclusion en aidant les jeunes à s'engager, à réaliser des activités de volontariat et à apporter des changements positifs dans leurs communautés,
- expertise accrue dans l'assistance de base aux migrants et aux réfugiés nouvellement arrivés ou dans l'apport des compétences qui leur sont nécessaires pour s'intégrer dans une société différente, ou qui pourraient leur être utiles pour se réintégrer dans leur pays d'origine après la fin du conflit, et pour apprécier la diversité culturelle au sein d'une communauté,
- meilleure intégration des migrants et des réfugiés nouvellement arrivés et climat d'insertion amélioré dans les sociétés d'accueil, notamment par la planification et l'organisation d'activités sociales et culturelles à l'échelle locale impliquant des habitants et des bénévoles, le cas échéant,
- meilleure information sur les réseaux sociaux, sur les sites web et lors de réunions publiques, afin de soutenir les efforts consentis par l'organisation en matière de bénévolat.

4. Budget disponible

Le budget total disponible pour le cofinancement des projets au titre du présent appel s'élève à 14 000 000 d'EUR, répartis comme suit:

- Lot 1 — Éducation et formation 12 000 000 EUR
- Lot 2 — Jeunesse 2 000 000 EUR

La contribution financière de l'Union européenne ne peut excéder 80 % des coûts totaux des projets admissibles.

La subvention maximale par projet s'élèvera à 500 000 EUR.

L'Agence se réserve le droit de ne pas distribuer tous les fonds disponibles.

5. Critères d'attribution

Les propositions admissibles feront l'objet d'une évaluation au regard des critères suivants:

- 1) Pertinence du projet (30 %)
- 2) Qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre (20 %)
- 3) Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 %)
- 4) Impact, diffusion et pérennité (30 %)

6. Procédure de soumission et délai

Le délai de soumission est fixé au **22 mai 2018 — 13 heures** (heure de Bruxelles).

⁽¹⁾ *Not in employment, education or training* (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ni de formation).

Les candidats sont invités à lire attentivement toutes les informations relatives à l'appel à propositions EACEA/10/2018 et à la procédure de soumission, et à utiliser les documents obligatoires, disponibles à l'adresse suivante:

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_fr (référence de l'appel EACEA/10/2018)

La candidature et ses annexes doivent être soumises en ligne, en utilisant le formulaire électronique désigné.

7. Informations sur l'appel à propositions

Toutes les informations à propos de l'appel **EACEA/10/2018** sont disponibles sur le site internet ci-après:

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_fr (référence de l'appel EACEA/10/2018)

Courriel: EACEA-Policy-Support@ec.europa.eu
